

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

CONSEIL MUNICIPAL
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

ID : 048-214801326-20231213-213122023-DE

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur BRUNET Jean-Marie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

48132	SAINT ALBAN		DM n°4	
Code INSEE	BUDGET COMMUNE			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	13 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	29 010,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 990,00 €

TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	29 010,00 €	36 000,00 €	0,00 €	6 990,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1323-200 : SDEE - VOIRIES - hors SDEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 122,50 €
R-1323-344 : AMENAGEMENT LES CONDAMINES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 580,00 €
R-1341-344 : AMENAGEMENT LES CONDAMINES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 050,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 752,50 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-2151-200 : SDEE - VOIRIES - hors SDEE	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-103 : CENTRE DE KINESITHERAPIE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-208 : AMENAGEMENT GRAND RUE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-344 : AMENAGEMENT LES CONDAMINES	0,00 €	164 752,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	179 752,50 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	274 752,50 €	0,00 €	274 752,50 €
Total Général		281 742,50 €		281 742,50 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;
 VU le Budget Primitif de la Commune adopté le 27/04/2023 ;
 VU la décision modificative n°1 du budget de la Commune adoptée le 9 juin 2023 ;
 VU la décision modificative n°2 du budget de la Commune adoptée le 22 septembre 2023 ;
 VU la décision modificative n°3 du budget de la Commune adoptée le 23 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°4 du budget de la Commune de l'exercice 2023, telle que présentée.




Le Maire,

Samuel SOULIER